

**DEMANDES D'AUTORISATION
D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DÉBIT DE BOISSONS**

Monsieur le Maire,

Je soussigné (e) (1) :

Agissant en tant que (2) :

Au nom de (3):

sollicite, conformément aux articles L 3334-2 et L 3335-4 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

decatégorie, dans les conditions suivantes

Lieu :

Pour l'organisation de (4) :

duàheures

auàheures

À Toulaud le

signature

Arrêté du Maire

Le Maire de Toulaud

- Vu la demande ci-dessus,
- Vu les articles L3321-1, L 3334-2 et L 3335-4, L 3352-5, du Code de la santé publique,

Arrête

Le demandeur susvisé,
est autorisé à ouvrir un débit temporaire de boissons decatégorie, dans les conditions de lieu,
de temps, et pour le motif, susdits,

Le demandeur s'engage à respecter les prescriptions légales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons (articles du code de la santé publique susvisés).

Fait à Toulaud le

Le Maire,

(1) Nom, prénom, adresse.

(2) Indiquer votre qualité : organisateur, président, secrétaire, trésorier etc.

(3) Indiquer le nom de l'association, de l'entreprise etc.

(4) Indiquer le motif : foire, fête, compétition ou manifestation sportive, culturelle, de loisirs.